

ce de m'avertir qu'il poserait cette question. Il nous a fallu câbler en Grande-Bretagne pour connaître les importations de la période correspondante. Nous n'avons que les chiffres de nos exportations. Voici mes renseignements: le contingentement proposé pour les importations de bœuf, de veau et de porc, du Canada au Royaume-Uni, pour le deuxième trimestre de 1935, est le suivant:

	Livres
Bœuf et veau . . . . .	504,000
Porc . . . . .	472,000

#### COMITE DES CHEMINS DE FER ET DE LA MARINE MARCHANDE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. W. GRAY (Lambton-Ouest): Je désire poser une question au ministre des Chemins de fer (M. Manion). Vu que l'an dernier le comité des chemins de fer et de la marine marchande ne s'est réuni que vers la fin de la session, pourrait-il nous dire quand, cette année, le même comité se réunira?

L'hon. R. J. MANION (ministre des Chemins de fer): Comme question de fait, j'ai parlé au whip, hier, de la formation de ce comité. Il est inutile de demander au comité de se réunir tant qu'il n'y aura pas de quoi l'occuper. Le rapport des Chemins de fer nationaux du Canada ne nous parvient souvent que dans la deuxième quinzaine de mars et l'on m'a appris qu'il ne sera pas prêt plus tôt cette année. Sous peu sera présenté un projet de loi portant sur les crédits et dès qu'il sera devant la Chambre nous constituerons sans doute le comité spécial. Ce qui revient à dire, dès qu'il y aura de quoi l'occuper.

#### COMMISSION SUR LES ECARTS DE PRIX

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): Je prierais le premier ministre de nous dire s'il a pris connaissance de certaines déclarations, apparemment inspirées, qui de temps à autre ont paru dans les journaux sur les conclusions éventuelles du rapport de la commission des écarts de prix, sur les recommandations qu'elle doit faire ou autre chose du même genre. Je n'ignore pas que la commission est maîtresse de ses actes, mais à mes yeux la question intéresse suffisamment les privilèges du Parlement pour que le premier ministre en dise un mot.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Je ne puis qu'assurer mon très honorable ami que l'inspiration n'est pas venue de moi. J'ignore absolument tout de ce rap-

[L'hon. M. Weir.]

port. La commission doit présenter son rapport au ministre du Commerce même, et ce rapport sera soumis au Gouverneur en conseil. Ce n'est pas un comité du Parlement, bien qu'elle l'ait tout d'abord été, et que dans la suite le comité ait été converti en commission. J'imagine que dans cette mesure du moins le Parlement s'attend à ce que les premiers renseignements fournis le soient au Gouverneur en conseil. Cela dit, je me trouve précisément dans la même situation que mon très honorable ami; tout ce que j'en connais, je l'ai pris dans les journaux. Comme question de fait, un jour que je me trouvais hors de la capitale j'ai ouvert un journal où j'ai lu ce que l'on y disait des recommandations et, renseignements pris dès mon retour, j'ai constaté qu'on n'avait présenté aucun rapport et qu'il m'était impossible de trouver de fondement aux déclarations que vient de mentionner mon très honorable ami. Je m'informerai encore davantage. Mais il s'agit d'une commission qui doit faire son rapport au Gouverneur en conseil, et non pas à la Chambre ou au Parlement.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je présume que le premier ministre blâmerait la commission si elle rendait publique une partie de son rapport. Bien qu'elle ne doive pas présenter son rapport à la Chambre même, elle devrait le présenter au ministre.

Le très hon. M. BENNETT: Je suis tout à fait d'accord avec mon très honorable ami, quand il dit que toute commission nommée par le Gouverneur en conseil doit lui présenter son rapport, sans en rien communiquer au public tant que le Gouverneur en conseil n'a pas jugé à propos de le publier.

#### LOI D'ETABLISSEMENT DES SOLDATS

DEMANDE PORTANT SUR D'AUTRES MODIFICATIONS ÉVENTUELLES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. CAMERON R. McINTOSH (Battleford-Nord): J'ai une question à poser au ministre du Travail (M. Gordon). Elle porte sur le futur bien-être économique et financier des soldats-colons dans tout le Canada. On a apporté des modifications à la loi en août 1931, mai 1932, mai 1933 et juin 1934. Je voudrais savoir si, au cours de la présente session du Parlement, on présentera une nouvelle mesure modificatrice?

L'hon. W. A. GORDON (ministre intérimaire de l'Immigration et de la Colonisation): Naturellement, monsieur l'Orateur, je ne saurais prévoir les mesures qui seront présentées au Parlement. S'il y avait nécessité et si cela